

L'Indépendant Le 4ème Pouvoir

xpress

Journal Togolais d'Informations Générales
d'Analyses Politique et de Publicité

CHRONIQUE/ Kokou TOZOUN : Pieuses pensées à la mort P.2

Aventure mystérieuse à Lomé

Eda OBA : les deux corps repêchés de la piscine sont déjà enterrés

 P.6


A lors que les spéculations vont bon train sur les causes réelles du décès par noyade d'un jeune couple dans la piscine de l'Hôtel Eda Oba, les corps des deux tourtereaux sont déjà enterrés le week-end en passé. Une situation qui clos un dossier, qui dans des conditions normales, devrait être poursuivi. En quittant le domicile, la jeune fille découverte morte dans la piscine avec son copain avait dit à ses parents aller ...

L'OTR rattrapé par la loi P.3

Henry GAPERI dans la tourmente totale

Nul n'est sensé ignorer la loi, dit-on souvent et les crimes économiques qui s'opèrent dans l'arrogance et le mépris des contribuables finissent par avoir raison de leurs auteurs. L'histoire se modernise et les faits du passé ne restent pas indéfiniment sous éteignoir. Ceci pour rouvrir le débat de l'office togolais des recettes. Une réforme qui a asphyxié l'économie togolaise et qui suscite remous au sein de l'opinion. La loi étant le premier indicateur de ...



Rapport Amnesty International

Le Togo refuse toujours de respecter les droits de l'Homme P.4

Jusqu'au dernier souffle :

Kokou TOZOUN a lutté contre la maladie et la mort P.8



Affaire Randolph : Qui dit la vérité ???

Tous ont appris dans la journée du 22 février dernier l'arrestation, l'enlèvement pour certains ou encore du kidnapping pour d'autres de l'opposant Togolais Antoine RANDOLPH. D'origine ... P.6

Abus d'autorité et méthodes de voyou

Koffi Esaw, Ministre, Pasteur et Usurier (Gadziga)

CREDIT CONSO
Taux exceptionnels jusqu'au 15 avril 2016

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

Durée maximum 7 ans, avec 3 mois différés de remboursement

CHRONIQUE

Kokou TOZOUN : Pieuses pensées à la mort

« Que son âme repose en paix... », ainsi concluaient tous ceux qui ont appris hier matin la mort de Kokou Biossey Tozoun qui a occupé les postes de responsabilité, de grands postes dans ce pays. Ministre des affaires étrangères, ministre de la fonction publique, ministre de la communication et avant de mourir, Président de la haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication.

L'annonce de sa mort, d'après les observations laissent ceux qui l'apprennent dans un recueillement de quelques secondes avant de retrouver les sens.

Ces quelques secondes permettent à chacun de nous de réfléchir sur notre condition humaine, une condition métaphysique qui nous laisse dans l'incapacité de connaître l'heure et la manière dont nous donnons notre dernier souffle pour répondre à cette obligation divine.

L'homme est-il juste ? Pas du tout, en raison des injustices qui existent en ce monde.

Dieu est-il juste ? Pas tout à fait, en raison des inégalités créées entre les humains.

La mort est-elle juste ? Bien évidemment. Elle est la seule à trancher sans pitié et à sévir contre l'humain. Riche, ou pauvre, gros ou mince, beau ou laid, grand ou petit, blanc ou noir.

Lorsque, dans la vie, nous nous glosions dans nos égoïsmes, dans égocentrismes, dans nos égotismes au nom d'une conviction, au nom d'une supériorité factice, au nom d'un titre, au nom d'une richesse, nous devons savoir que nous avons des limites, nous avons une limite : la mort qui vient enlever quand elle veut et qui elle veut.

Les débats nourris autour de la mort de Kokou Tozoun devraient donner à réfléchir à tous ceux qui pensent être au centre du monde. A tous ceux pensent que leur vie actuelle, fondée sur la supériorité face aux autres, supériorité physique, financière ou autoritaire est une panacée pour brimer.

Ceux-là doivent penser à la condition humaine, se retourner pour voir leur naissance, se voir dans le présent et jeter un regard dans l'avenir pour savoir que bientôt, il ne seront même pas capables de voir ce qui se passe, ce qui se dit, ce qui se fait autour d'eux.

Quelques jours, on en parlera, le temps qu'il restera dans le casier de la morgue.

Une fois remis dans le processus de poussière, il est oublié. Il sera oublié.

Et c'est encore plus malheureux pour Kokou TOZOUN, décédé un 29 février, l'anniversaire de sa mort se sera donc célébré tous les quatre ans. Il n'a pas donné l'occasion à ses proches de penser à lui tous les ans.

Kokou Tozoun est mort, mais n'a pas été l'homme des scandales horribles, de la provocation, de la brimade, de l'insolence absolue, il a rendu service, pour préserver, ou conserver son existence.

Il a dû, comme tout homme, causé des torts dans ses convictions. Il pensait sans doute bien faire.

Mais à côté de Kokou TOZOUN, il y en a qui ont résumé la vie à leur existence, se mettant dans une logique rébarbative comme s'ils ne devaient jamais mourir, comme si la mort ne les attend pas.

A ceux là, il suffit de réfléchir à l'incapacité subite de Kokou Tozoun de faire le moindre mouvement, d'avoir la moindre réaction et de revenir sur terre, et faire ce qu'il convient de dire DOUCEMENT. Adieu Kokou TOZOUN

Carlos KETOHOU

Insolites

Un avion dérouté à cause... d'un enterrement de vie de garçon

La fête promettait d'être folle, mais le pilote de l'avion en a décidé autrement. Un futur marié et six de ses garçons d'honneur ont été débarqués d'un vol Ryanair après avoir semé une pagaille monstre au sein de l'appareil. Manifestement ivres, les jeunes gens étaient devenus incontrôlables et n'écoutaient pas du tout le personnel.

Atterrissage en urgence à Berlin

Les six amis étaient partis de Londres vendredi soir pour fêter l'enterrement de vie de garçon de l'un des leurs à Bratislava, en Slovaquie. Ingérables et sous l'emprise de l'alcool, les jeunes hommes âgés de 25 à 28 ans se sont montrés déchaînés au cours du vol. Le pilote a estimé qu'ils mettaient en danger la sécurité des autres passagers et a décidé d'atterrir en urgence à Berlin. Les six Anglais ont été débarqués et remis entre les mains de la police fédérale afin de permettre à l'avion de poursuivre sa route plus sereinement. Les fêtards, quant à eux, ont été placés en garde à vue avant d'être relâchés et pourraient écoper d'une amende de 25 000 euros.

Un drone chargé de trois kilos de drogue synthétique

Un drone chargé de trois kilos de drogue synthétique, qui essayait de franchir la frontière entre le Mexique et les États-Unis, est tombé sous le poids de sa cargaison près d'un centre commercial de Tijuana.

Transporter la drogue grâce à un drone. C'est la dernière idée trouvée par les trafiquants de drogue mexicains. Mais celle-ci n'est pas encore tout à fait au point. Un engin chargé de trois kilos de drogue synthétique, qui essayait de franchir la frontière entre le Mexique et les États-Unis, est ainsi tombé sous le poids de sa cargaison près d'un centre commercial de Tijuana, a annoncé mercredi la police. Les employés du centre commercial, situé à une centaine de mètres de la frontière, "ont détecté un engin volant, pas commun" sur le parking, a expliqué à la presse locale Patricia Sida Silke, directrice de la police municipale.

"Quand ils se sont rapprochés, ils se sont rendus compte que c'était un 'drone' piloté d'un autre endroit par télécommande", a-t-elle ajouté. Selon la policière, le drone n'a sans doute pas supporté le poids de sa charge, répartie en six paquets scotchés sur les ailes de l'appareil. Les autorités fédérales ont saisi l'engin et la drogue mais pour l'instant aucune arrestation n'a eu lieu.

Les narco-trafiquants mexicains rivalisent d'imagination pour faire passer leur marchandise aux États-Unis, de l'utilisation de migrants sans papiers pour camoufler la drogue dans leurs sacs à dos au creusement de tunnels sophistiqués sous la frontière, en passant par des catapultes.

Expression du Jour

Au temps pour moi

Signification

Reconnaissance d'une erreur de la part du locuteur. On rencontre couramment la graphie « autant pour moi », que, selon l'Académie française, « rien ne justifie », mais qui est défendue par certains hommes de lettres et certains grammairiens.

Origine

Selon l'Académie française, « au temps » est une expression militaire signifiant qu'un des soldats n'était pas dans le temps en faisant un mouvement, et l'opération doit être reprise depuis le début. Les saluts militaires avec des armes pouvant être très compliqués, une hésitation de quelques soldats dans un peloton donnait immédiatement une impression de chaos. Au sens figuré, « au temps pour moi » signifie que celui qui parle reconnaît que la faute vient de lui. L'expression est généralement suivie par la correction de l'erreur, si elle n'a pas déjà été exprimée.

L'actualité continue sur
www.independantexpress.com

L'Indépendant Le 4ème Pouvoir
Journal Populaire, Culturel, Économique, Socialiste
d'Économie Politique et de Politique

Journal édité par l'Agence de
Communication et de Presse Internationale
(ACP INTER)

Siège Social: Rue Diamant angle rue de la
Continuité - Villa de la Fortune Qt
Adidogomé Wonyomé
BP 254 Lomé - Togo Tél 228 23 20 41 66

L'information est une vocation

Directeur Général

et **Directeur de Publication:**

Carlos Komlanvi KETOHOU

Cel: (00228) 90 04 80 68 /

23 20 41 66

Secrétaire de Rédaction:

Andréas DAGAWA

Rédaction:

Carlos Keith's

Alfredo Philoména

Richard AZIAGUE

Sarah Jennifer

Service Commercial

AYIKA Ekoué Teddy

91 91 25 20

Marketing et Distribution:

Dodji KETOHOU

Maison de la Presse

Case N°1

PAO:

ACP INTER

AYIKA Ekoué Teddy

(Tél: 2320 41 66)

RECEPISSE N°0311/14/03/07/HAAC

www.independantexpress.com

L'OTR rattrapé par la loi

Henry GAPÉRI dans la tourmente totale

Nul n'est sensé ignorer la loi, dit-on souvent et les crimes économiques qui s'opèrent dans l'arrogance et le mépris des contribuables finissent par avoir raison de leurs auteurs. L'histoire se modérise et les faits du passé ne restent pas indéfiniment sous éteignoir. Ceci pour rouvrir le débat de l'office togolais des recettes. Une réforme qui a asphyxié l'économie togolaise et qui suscite remous au sein de l'opinion. La loi étant le premier indicateur de la crédibilité de toute administration et de toute gouvernance, nous avons encore une fois fait recours à la loi, celle-là même qui a créé l'Office togolais des recettes. A la lecture, beaucoup de contradictions de la loi et de son application, beaucoup de dérives restées impunies, une illégalité et un mépris de la loi établie à la base qui lâche un hyperpuissant rwandais, Henry Gapéri. Tôt ou tard, le gang Gapéri et complices répondra devant le tribunal de l'histoire économique du Togo pour les crimes commis. Puisque c'est clair, la forfaiture ne pourra durer. L'OTR est rattrapé par la loi.

L'Office Togolais des Recettes a suscité depuis sa création plusieurs dossiers de notre rédaction en raison de la façon maladroite avec laquelle la réforme a été introduite. Aujourd'hui, il continue de défrayer la chronique en raison des torts qu'il cause à l'économie togolaise ; des torts fixés sur des conclusions mensongères qui reflètent aucunement la réalité et qui illustrent une gestion maffieuse des douanes et des impôts. Les autorités togolaises, au lieu de voir la vérité en face et de stopper la descente aux enfers semblent donner dans l'indifférence comme si les choses se passaient bien au sein de l'office.

Depuis la création de l'OTR, les chiffres avancés pour faire croire à une performance semblent relever de l'imaginaire, puisque d'après nos informations, le bilan est lourdement déficitaire et les promoteurs continuent de ramer à contre-courant dans la falsification de la réalité.

Les prévisions imposées dans le projet de loi et l'exposé des motifs n'ont jamais été atteintes, un échec qui oblige le ministre de l'économie et des finances à introduire continuellement des lois de finance rectificatives à l'assemblée pour camoufler les insuffisances de l'office, ce serpent qui se mord la queue.

Du non respect des dispositions de la loi créant l'OTR.

La loi 2012-016 du 14 décembre 2012 portant création de l'Office togolais des recettes est galvaudée dans tous les sens et porte une atteinte grave à la légalité même de l'OTR.

En effet, au terme de l'article 8 alinéa 2 et 7, il revient au conseil d'administration d'adopter et de vérifier les statuts et la politique de gestion et d'investissement de l'office. Le plan de recrutement du personnel de direction, et le suivi du plan de recrutement incombent également au conseil.

Par ailleurs, l'article 18 dispose entre autres que le commissaire général est annuellement évalué par le conseil d'administration sur la base des indicateurs de performance.

Mais à ce jour, on a eu l'impression que la gestion de deux pommons de l'économie de toute une nation et assurée par simplement deux individus, le ministre de l'économie et son complice Rwandais, Henry Gapéri.

Ils ont décidé par des méthodes cavalières de recruter du personnel à leur guise et de fixer des salaires de façon insolente.



La question que les experts en économie se posent est de savoir si un contrat de performance existe entre le commissaire général et l'Etat, le cas échéant, avec quel organe de l'Etat ; Difficile de clarifier cette situation.

Si, conformément à la loi, l'organe qui est sensé être évalué se donne l'autonomie de recruter le personnel sans l'avis du conseil d'administration, de leur fixer donc des salaires non conformes aux réalités des salaires fixés sur les

conventions collectives, il se pose donc un problème d'abus d'autorité et de violation de la loi de la part du Commissaire général et de ses collaborateurs qui ont surement entubé le Chef de l'Etat dans leur pratiques maffieuses.

D'autre part, le cabinet Crown qui a mené les études pour la mise en place de l'OTR a recommandé de réduire à 1200 les cadres et les agents d'exécution des deux administrations en mettant l'accent sur les compétences et les

qualifications.

Là encore, Gapéri et compagnie ont foulé du pied les recommandations du cabinet.

D'après nos investigations, il se révèle qu'après avoir congédié par exemple les 600 agents contractuels des impôts, le commissaire général s'est permis, avec instruction de son complice Ayassor de recruter 400 agents non formés, ni qualifiés au niveau du commissariat des services généraux.

Bonjour les dégâts. La contre-performance, l'ennui, et l'amateurisme se lisent simplement lorsqu'on approche ces agents.

Pire, il leur est payé, pour une tâche qui n'est pas à la hauteur un salaire de près de 500 milles FCFA dépassant largement les salaires de cadres de banques dont les performances sont nettement supérieures à celles des agents de l'OTR.

Aujourd'hui, nous ne cesserions de l'évoquer, la masse salariale de l'OTR avoisine les 40% des recettes, ce qui est une grave anomalie pour ceux qui connaissent l'économie.

Aucune entreprise ne peut tourner à la faillite et continuer à exister dans les conditions actuelles de l'OTR.

Les investissements qui devraient se situer dans une ligne légale fixée sur décision du conseil d'administration se font à vau l'au.

Plus de 5 milliards pour un immeuble, et des milliards pour les meubles et les équipements. Les conditions d'attributions des marchés de meubles ne répondent pas aux critères de bonne gouvernance. Ce sont des compatriotes du rwandais Gapéri qui ont la part

belle dans les marchés de meubles et d'équipements.

Voilà comment l'économie togolaise est sabordée au nez et à la barbe de milliers de cadres économiques et financiers qui sont mis en touche.

Il est vrai que le crime est toujours protégé si on continue de bénéficier de la protection de personnes qui se présentent comme puissantes et dont l'existence étouffe toute poursuite en son temps.

Tôt ou tard et à l'avenir, les fossoyeurs de l'économie qui ont mis en mal la fragile économie togolaise en tronquant la lettre et l'esprit originaux de l'Office Togolais des recettes seront poursuivis.

C'est qui attend sans doute le Rwandais Henry Gapéri et son complice ministre de l'économie et des finances, qui pour faire passer une réforme qui a montré ses limites, sont obligés de sacrifier les entrepreneurs togolais dans la violation systématique des lois établies pour servir de repère juridique à l'institution.

Une dernière inquiétude soulevée par les observateurs est de savoir si les recettes engrangées par l'OTR sont déposées réellement, conformément aux dispositions de la loi sur le compte du trésor à la BCEAO.

Beaucoup pensent que là également, il y a matière à douter.

Dans tous les cas, tant que l'OTR continuera à fonctionner dans une chienlit organisée et dirigée par deux individus, l'un togolais, l'autre Rwandais, l'économie togolaise ne connaîtra jamais le printemps.

Carlos KETOHO

CHAPITRE V- STATUT DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'OFFICE

Article 17 : Mode de nomination du Commissaire Général

L'Office est placé sous la direction d'un commissaire général nommé par décret en conseil des ministres à l'issue d'un concours organisé par le conseil d'administration.

Article 18 : Durée de mandat du commissaire général

Le commissaire général de l'office est nommé pour un mandat de quatre (04) ans, renouvelable une seule fois. Il est annuellement évalué par le conseil d'administration sur la base des indicateurs de performance assignés à l'Office.

Le renouvellement de son mandat s'effectue également sur la base de l'évaluation du contrat de performance qui lui est assigné par le conseil d'administration.

Article 19 : Attributions du Commissaire Général

Le commissaire général a notamment pour missions de :

1. Appliquer les politiques fiscales en vigueur ;
2. Elaborer et exécuter les plans stratégiques opérationnels pour permettre à l'Office de réaliser ses objectifs de rendement ;
3. Assister et conseiller le ministère chargé des finances sur toutes questions touchant la politique fiscale ;
4. Diriger l'équipe de direction afin de garantir les performances et un management efficace de l'office ;
5. Etablir des rapports périodiques dédiés au conseil d'administration, contenant, notamment, des états financiers et des indicateurs de performance ;
6. Garantir une gestion et une structure organisationnelle efficaces et efficientes et des conditions d'emploi propices, permettant au personnel de l'Office d'être bien motivé et bien formé ;
7. Etablir des liaisons avec les autres structures du gouvernement, des organisations du secteur privé, des organismes

fiscaux régionaux et internationaux, pour permettre un bon partage d'informations permettant de traiter les problèmes communs.

8. Veiller à ce que le budget adopté de l'Office soit correctement exécuté et que l'Objectifs fixés par la loi de finances ;

9. Proposer des réformes de la législation en matière d'impôts, des douanes et de recettes non fiscales ;

10. Etablir des statistiques pour permettre l'établissement des prévisions des recettes ;

11. Représenter l'administration fiscale vis-à-vis des tiers.

Article 20 : Incompatibilités
Les fonctions de commissaire général sont incompatibles avec tout autre emploi, toute activité commerciale ou lucrative, durant la période de son contrat avec l'Office.

Article 21 : Suspension ou démission du commissaire général
Le Président de la République peut, sur avis motivé du ministre chargé des finances, suspendre le commissaire général de l'office ou prendre acte de sa démission dans les cas suivants :

1. Incapacité à réaliser les résultats assignés dans le contrat de performance, à moins qu'il soit prouvé qu'il est advenu des facteurs exogènes imprévus ;
2. Insolvabilité ;
3. Motif de condamnation à une peine d'emprisonnement supérieure à trois (3) mois

Article 22 : Absence ou empêchement du commissaire général

En cas d'absence ou d'empêchement, le commissaire général désigne son intérimaire parmi les hauts cadres de l'Office et en informe le président du conseil d'administration et le ministre chargé des finances

Rapport Amnesty International

Le Togo refuse toujours de respecter les droits de l'Homme

Le Togo continue d'être le mauvais élève en matière de respect des droits de l'homme. Selon le rapport annuel de l'ONG de défense des droits humains Amnesty International, publié le mercredi 24 février 2016, au pays de Faure GNASSINGBE, « la liberté de réunion a été restreinte par les autorités à travers l'interdiction des manifestations, l'usage excessif de la force par les forces de l'ordre, la soumis-

sion de la liberté d'expression à des restrictions et les détentions arbitraires ont toujours droit de citer dans le pays ».

Dans ce document de près de 500 pages, il est ressorti que, « les droits humains sont en danger et méprisés par un grand nombre d'Etat ». Aussi, le rapport indique-t-il ceci : « la défense des intérêts nationaux impose des mesures draconiennes qui nuisent aux libertés et droits fondamentaux. Plus de 122 Etats

ont pratiqué la torture ou d'autres traitements inhumains et dégradants durant cette année. Elle est marquée par la pire crise de réfugiés dans le monde ».

Amnesty International s'inquiète donc du développement en matière de la mise en œuvre du droit international dans presque tous les pays du monde entier. Et selon le directeur exécutif de Amnesty International session Togo, Aimé ADI : « La particularité est qu'il y a une tendance de globalisation des problèmes, notamment les attaques terroristes, la répression contre les journalistes ».

Le Togo peine toujours à sortir la tête de l'eau en matière des droits humains. Arrestation d'hommes politiques, le cas récent de RAN-DOLPH Antoine, convocation en cascade des journalistes et des acteurs des droits humains ainsi que l'interdiction de manifestations sont entre autres les faibles-

ses reprochées au Togo en matière des Droits humains. Le Togo sera à l'examen périodique universel à Genève courant cette année, et il devra sans doute répondre de tout ceci. Pour l'heure, le rapport de l'ONG peint un tableau sombre des droits de l'homme au Togo.

Richard AZIAGUE

Voici le contenu du rapport sur le Togo

Contexte

En avril, le président Gnassingbé a été réélu pour un troisième mandat avec 58,8 % des voix. L'opposition a contesté les résultats du scrutin.

En juillet, l'Assemblée nationale a adopté des lois portant ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant l'abolition de la peine de mort, et du Traité sur le commerce des armes.

Recours excessif à la force

À Mango, dans le nord du pays, sept personnes ont été tuées et au moins 117 autres, dont des femmes enceintes et des enfants, ont été blessées par les forces de sécurité lors de manifestations en novembre contre la création d'une réserve naturelle dans la région1.

Un policier a été tué le 26 novembre lors de heurts avec des manifestants qui ont eu recours à la violence après que les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des gens qui protestaient pacifiquement. Le 25 mars, des gendarmes et des soldats ont tiré à balles réelles sur des manifestants lors d'un rassemblement dans la ville de Glézi, à 160 kilomètres au nord de la capitale, Lomé, faisant au moins 30 blessés, dont une femme et un enfant. Ils ont chargé une foule d'une centaine d'élèves qui s'étaient rassemblés spontanément afin de protester contre la tenue d'examen malgré une année scolaire perturbée par des mouvements sociaux, les frappant à coups de matraque et utilisant des balles réelles. Les gendarmes et les soldats qui ont fait usage d'une force excessive n'avaient pas été traduits en justice à la fin de l'année.

Liberté de réunion

Cette année encore, les autorités ont restreint la liberté de réunion pacifique : de façon arbitraire, elles ont interdit des manifestations, et des participants qui protestaient pacifiquement ont été arrêtés. Le 20 août, à Lomé, les forces de sécurité ont utilisé du gaz lacrymogène pour disperser une centaine de manifestants qui dénonçaient l'augmentation du coût de la vie. La gendarmerie a arrêté arbitrairement les trois organisateurs de la manifestation, dont Kao Atcholi, défenseur des droits humains à la tête de l'Association des victimes de la torture au Togo. À l'issue d'une journée en détention, les trois hommes ont été libérés sans avoir été inculpés.

Liberté d'expression

Le 29 juillet, le tribunal pénal de Lomé a déclaré le Français Sébastien Alzerreca coupable de trouble à l'ordre public à la suite des publications « fallacieuses » qu'il avait postées sur les réseaux sociaux au sujet des résultats de l'élection présidentielle. Il a été condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement avec sursis, assortie d'une interdiction du territoire togolais pendant cinq ans. Le centre culturel Mytro Nunya, qu'il avait fondé, a été fermé. Sébastien Alzerreca a quitté le Togo en août.

Zeus Aziadouvo, un journaliste auteur d'un documentaire sur les conditions carcérales à Lomé, et Luc Abaki, directeur de La Chaîne du futur (LCF), chaîne de télévision privée qui a diffusé le documentaire, ont été convoqués à plusieurs reprises à des fins d'interrogatoire, notamment le 18 août au siège des Services de recherche et d'investigation

et le 26 août à la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication. On leur a entre autres demandé de révéler leurs sources.

Des médias locaux ont indiqué que l'accès à certains sites web, en particulier à des réseaux sociaux, avait été bloqué par des fournisseurs togolais d'accès à Internet peu de temps avant et après la publication des résultats de l'élection présidentielle.

Arrestations et détentions arbitraires

Le 25 avril, la Cour de justice de la CEDEAO a jugé arbitraire le placement en détention de Pascal Bodjona, homme politique togolais et ancien membre du gouvernement, par le Togo. Elle a ordonné à l'État de juger cet homme en bonne et due forme et de lui verser 18 millions francs CFA (environ 27 440 euros) à titre de dommages et intérêts. Arrêté le 1er septembre 2012, Pascal Bodjona avait été inculpé d'escroquerie et de complicité d'escroquerie. Il a été libéré sous caution le 9 avril 2013 avant d'être de nouveau arrêté le 21 août 2014 pour les mêmes chefs d'accusation. Il est détenu sans jugement depuis lors.

Sur les 10 hommes déclarés coupables en septembre 2011 de participation à la tentative de coup d'État de 2009, sept – dont Kpatcha Gnassingbé, demi-frère du président – ont été maintenus en détention tout au long de l'année. En novembre 2014, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a dénoncé le caractère arbitraire de leur détention et exigé leur remise en liberté immédiate.

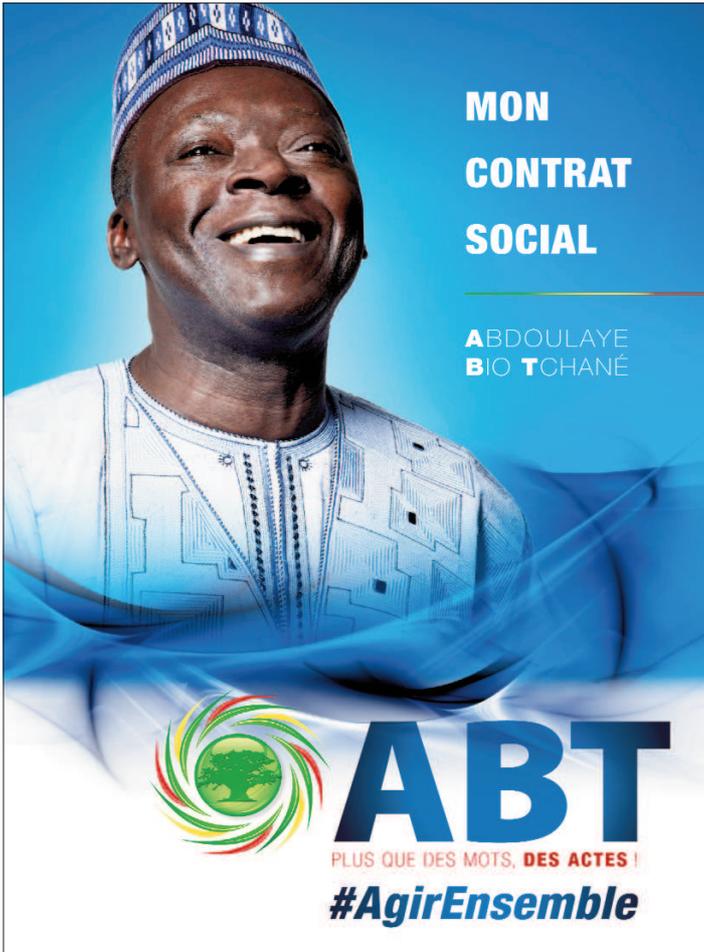
Impunité

L'impunité était toujours la règle pour les auteurs de violations des droits humains. Dix ans après la mort de près de 500 personnes au cours des violences politiques qui avaient émaillé l'élection présidentielle du 24 avril 2005, les autorités n'avaient toujours pris aucune mesure pour identifier les auteurs de ces homicides. D'après les informations dont on dispose, aucune des 72 plaintes déposées par les familles de victimes auprès des tribunaux d'Atakpamé, d'Amklamé et de Lomé n'a fait l'objet d'une enquête exhaustive2.

Évolutions législatives, constitutionnelles ou institutionnelles

Le 2 novembre, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau Code pénal. Ce Code contenait plusieurs éléments positifs dans le domaine des droits humains, dont la criminalisation de la torture conformément aux normes internationales, mais certaines dispositions portaient atteinte aux libertés d'expression et de réunion. Il conservait notamment les dispositions homophobes érigeant en infraction les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe. La diffamation et la publication de fausses informations constituaient également des infractions pénales, passibles de peines d'emprisonnement. L'obligation de notification préalable à la tenue de réunions pacifiques était remplacée par une obligation d'autorisation préalable, comme c'était le cas dans le passé.

**L'actualité continue sur
www.independantexpress.com**



**MON
CONTRAT
SOCIAL**

**ABDOULAYE
BIO TCHANÉ**



ABT
PLUS QUE DES MOTS, DES ACTES !
#AgirEnsemble

C. TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION (TIC)

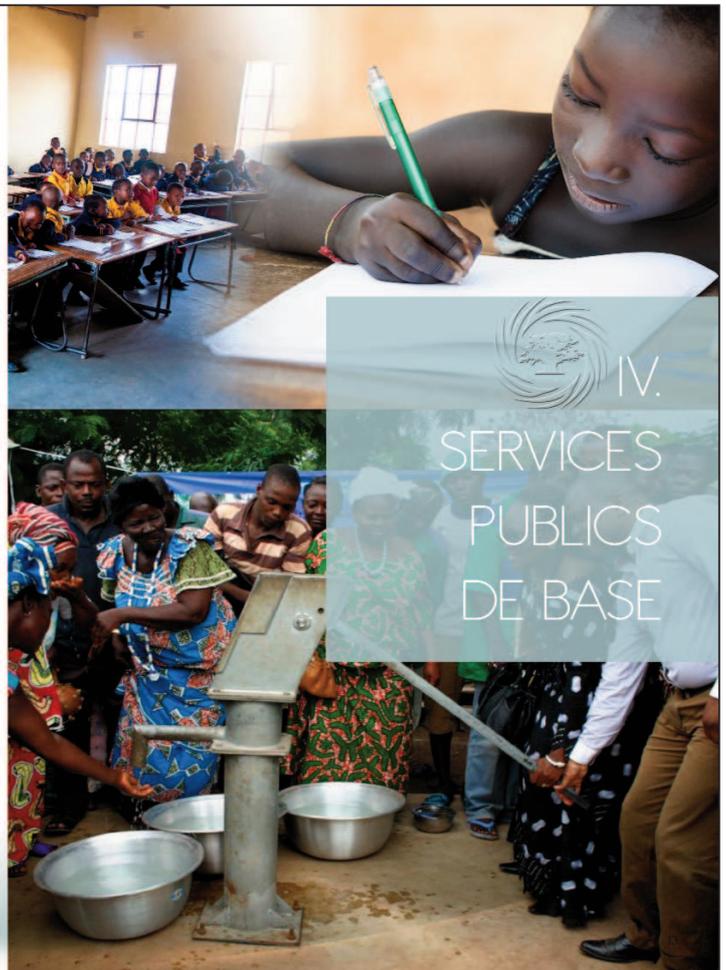
- 39. Rendre abordable le coût et assurer une meilleure couverture et qualité des services de télécommunication, d'internet et de poste.
- 40. Promouvoir les TIC à travers les investissements dans les projets innovants en vue de stimuler l'économie numérique.
- 41. Investir et promouvoir les infrastructures de télécommunications. Câbler en fibres optiques toutes les grandes villes du pays, les zones industrielles et les sites touristiques.



#AgirEnsemble
POUR LES SERVICES PUBLICS

- 22. Réformer entièrement le secteur des microcrédits et porter à **100 MILLIARDS** de FCFA sur 5 ans la contribution du budget national.
- 23. Relever le plafond des prêts de microfinance à 200 000 FCFA au moins pour les prêts individuels et 2.000.000 FCFA au moins pour les coopératives.
- 24. Créer un Fonds de subvention d'équipement des coopératives de transformation doté de **75 milliards** de FCFA sur le quinquennat.
- 25. Consacrer **20 milliards** de FCFA à la « **Formation pour le renforcement de l'autonomie** économique des populations rurales » par la méthode TREE du BIT. Cette approche a déjà été expérimentée avec succès dans 23 communes au niveau de quatre départements, dans le cadre d'un projet financé par le Danemark avec l'appui du BIT.
- 26. Mettre en place un « **guichet femmes** » dans le Fonds national de garantie, pour faciliter l'accès des femmes au crédit.
- 27. Développer un **filet de protection sociale** pour les femmes indigentes à travers une subvention familiale mensuelle de 20.000 FCFA.
- 28. Investir davantage dans l'éducation et la formation des femmes et des filles pour leur donner un avenir meilleur.
- 29. Créer des écoles professionnelles d'art et de métiers dotées d'un internat pour les jeunes filles.
- 30. Investir davantage dans la **santé maternelle et infantile** pour protéger les femmes.
- 31. Construire davantage de maternités pour en avoir à moins de 5 km des domiciles.
- 32. Porter les congés de maternité de 14 à **16 semaines**.
- 33. Promouvoir davantage les femmes dans les postes de décision et leur réserver **40% des portefeuilles ministérielles**.

#AgirEnsemble
POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES



IV.
SERVICES
PUBLICS
DE BASE

Affaire Randolph : Qui dit la vérité ???

Tous ont appris dans la journée du 22 février dernier l'arrestation, l'enlèvement pour certains ou encore du kidnapping pour d'autres de l'opposant togolais Antoine RANDOLPH. D'origine togolaise mais de nationalité française, le franco-togolais a été cueilli à la frontière Togo-Bénin (Sanvee-kondji). Les autorités togolaises ont certes confirmé son arrestation, mais aucune déclaration officielle ne parle des charges portées contre l'opposant Antoine RANDOLPH. Des rumeurs courent sur les causes de son arrestation et celles de recrutement des ex-rebelles reviennent encore et encore...

Depuis l'arrestation d'Antoine RANDOLPH, l'actualité politique togolaise est bouleversée. Beaucoup d'informations circulent sur l'arrestation de l'opposant Franco-togolais.

Des éléments rendus public par la presse internationale donnent du grain à moudre dans l'incarcération de l'opposant togolais Antoine RANDOLPH. Nos confrères de jeune Afrique ont effleuré l'information.

Pour le journal, « homme serait cité par les services de renseignement d'un pays de la sous-région

dans une affaire de recrutement de jeunes ex-rebelles ». Ce qui justifierait son interpellation. Et visiblement cette thèse de recrutement de jeunes rebelles, serait confirmée puisque selon d'autres sources, le nom du franco-togolais Antoine RANDOLPH aurait des contacts avec des rebelles ivoiriens en vue de leurs recrutements. Et ce serait les services de renseignement ivoiriens qui aurait pisté l'opposant togolais et l'aurait livré à la direction centrale des renseignements intérieurs togolais.

En d'autres termes, ce serait un nouveau costume d'atteinte à la



sureté de l'Etat qui serait cousu pour habiller l'opposant septuagénaire.

Cette arrestation provoque d'ores et déjà des appels à manifester dans les diasporas togolaises en Europe ou encore aux Etats Unis. Mais pour le moment, les autorités sécuritaires togolaises n'ont tou-

jours rien dit par rapport aux chefs d'accusations qui pèsent sur Antoine RANDOLPH.

Le ministre de la sécurité lors de sa récente sortie médiatique s'est plutôt jeté dans ce que certains qualifient de manque de courtoisie, puisque Yark DAMEHANE puisque c'est de lui il s'agit, a au

lieu de faire le travail qui est sienne, a plutôt lancé des piques au chef de file de l'opposition Jean Pierre FABRE.

Antoine RANDOLPH, l'homme dont lui-même ou encore aucun de ses avocats ne s'est prononcé sur la question, crée une situation de flou autour de ce dossier qui devient de plus en plus sérieuse.

Que se passe-t-il au juste dans ce dossier, qu'est ce qui reproché à Antoine RANDOLPH ? Les autorités togolaises doivent éclairer l'opinion.

Rappelons que le franco-togolais Dr Antoine Randolph a été arrêté à Sanvee-Kondji (frontière Togo-Bénin) par la Direction centrale des renseignements intérieurs dans la journée du 22 février 2016. De tout ce qui est dit sur cette nouvelle incarcération, quel que soit le degré de crédibilité accordé aux rumeurs, puisque les sources officielles n'ont pas encore livré les vraies raisons.

Richard AZIAGUE

Aventure mystérieuse à Lomé Eda OBA : les deux corps repêchés de la piscine sont déjà enterrés



Alors que les spéculations vont bon train sur les causes réelles du décès par noyade d'un jeune couple dans la piscine de l'Hôtel Eda Oba, les corps des deux tourtereaux sont déjà enterrés le week-end en passé. Une situation qui clos un dossier, qui dans des conditions normales, devrait être poursuivi.

En quittant le domicile, la jeune fille découverte morte dans la piscine avec son copain avait dit à ses parents aller voir sa tante. Le garçon, lui, avait un de moyens de prendre une chambre dans cet hôtel luxueux de la capitale togolaise pour une aventure amoureuse devenue mystérieuse. Son engin, une moto aurait été retirée hier par les parents du jeune garçon d'ethnie tem et donc la maman est vendeuse de pain à Kolocopé, localité située à quelques kilomètres d'Atakpamé.

L'histoire de la mort de ces deux jeunes, racontée par Eda Oba, n'est pas claire. Alors qu'aucune

autopsie n'est effectuée sur les corps avant leur enlèvement, le doute persiste quant à la version livrée, qui circule actuellement.

Qui est tombée à l'eau, qui est le sauveteur ? Qu'est ce qui s'est réellement passé ? Comment les deux hommes ont pu disparaître sous l'eau sans bruit et sans aucune trace ?

La, la responsabilité de l'hôtel est engagée, une responsabilité qui devrait permettre de reconstituer les faits et de savoir la vérité.

Se taire, et laisser tout à Dieu comme le font les parents actuellement, serait une nouvelle poche de crime impuni qui risque de devenir la norme.

Il semble que le grand hôtel de

Lomé, n'a pas un maître nageur en plein temps pour s'occuper des personnes qui veulent se jeter à l'eau, ce qui constitue une défaillance de l'hôtel.

Ensuite, il est facile de reconstituer les faits si l'hôtel était doté d'une camera de surveillance qui permet de savoir si le crime est organisé ou subi.

Pour l'heure, aucune enquête judiciaire n'est lancée, d'après nos informations pour connaître les causes réelles de ces décès, aucune disposition particulière n'est prise pour corriger les manquements.

La vie continue, d'autres personnes pourront venir se noyer, en toute impunité.

Voilà comment le jeune couple a vécu une aventure, hautement mystérieuse...

Alfredo Philomena

Abus d'autorité et méthodes de voyou Koffi Esaw, Ministre, Pasteur et Usurier (Gadziga)

Tout ce qui brille n'est pas de l'or et tous ceux qui se cachent derrière les titres d'évangélistes ou de pasteurs, sont les pires vicieux que le monde connaît. Le cas de Koffi Esaw, ancien ministre togolais de la justice et conseiller du président Faure est assez illustratif. Il y a quelque semaines, l'ordre fut donné d'embarquer de façon arbitraire un citoyen ivoirien.

L'homme qui habitait le quartier Madiba vers Adidogomé a été arrêté par les soins du commissariat de Hédzranawoé sur ordre du ministre pour être détenu pendant plusieurs jours.

Il s'agissait d'une plainte de l'ancien ministre et évangéliste Koffi Esaw qui réclamait d'après nos informations la somme de six millions à son ancien partenaire.

Dans les recoupements obtenus de cette affaire, l'homme ne devait aucunement cette somme au ministre qui l'a fait détenir arbitrairement. En effet, l'ivoirien préparait des produits cosmétiques qui arrivaient à nettoyer les traces laissées par les rides issues de la dépigmentation.

L'ivoirien, ayant réussi à débarrasser une « maitresse » du ministre de ses rides désagréables, l'a séduit. Le ministre a donc décidé de monter une affaire avec lui en contribuant à l'installation du jeune ivoirien à qui il a loué une maison que celui-ci payait régulièrement et à qui il a estimé avoir prêté la somme de 2 millions 500 pour son installation.

D'après la plainte du ministre, les 2,5 millions étaient frappés de 25% chaque mois qu'il était chez le partenaire. Ce qui s'apparente à l'usure, un prêt frappé de taux d'intérêt interdit par la loi. L'ancien ministre de la justice le sait bien.

Mais comme dans le cas précis, la raison du plus fort est la meilleure, il

a calculé les 25% sur ladite somme qui était donc montée à six millions. Le ministre conseiller évangéliste ne voulait rien entendre que d'encaisser les six millions avant de libérer la victime.

Le commissaire de Hédzranawoé a donc obligé l'ivoirien à verser la liquidité de 2 millions de FCFA et à signer un engagement sous la forme de reconnaissance de dette de 4 millions avant de recouvrer la liberté.

Comme on le voit assez aisément, il s'agit d'un abus d'autorité qui oblige à ministre à se faire justice dans le commissariat de son choix violant le principe de territorialité et de compétence des institutions judiciaires.

Ensuite, il tombe sous le coup de la loi, sachant bien, qu'en sa qualité d'ancien ministre, l'usure, qui consiste, en tant qu'individu, à faire un prêt frappé de taux d'intérêt comme c'est le cas chez lui.

Ceux qui ont vécu la scène et qui ont vu la détermination cupide du prétendu évangéliste Esaw à découdre avec l'ivoirien ont vraiment compris que l'ère des faux prophètes annoncée par le nouveau testament est venue.

Le ministre qui proclame la bonne nouvelle à gorge déployée a aussi le vice cupide de s'attacher autant, dans l'arbitraire et dans la brimade aux choses matérielles.

A ce jour, il attend pieusement d'encaisser, sans remord, la somme de 4 millions qui lui seront versés et qui sans doute constitueront le bien mal acquis que le Ministre pasteur dépensera sans scrupules.

Voilà donc le visage de ceux qui prétendent être des hommes de confiance du Président Faure et de surcroît évangéliste de la bonne nouvelle.

Carlos KETOHO

Santé & Sexualité

Parler de sexe avec les ados pour diminuer les comportements à risques

Aborder la question du sexe avec les adolescents leur permettrait d'adopter des pratiques sexuelles plus responsables, notamment par le recours à une contraception et l'usage de préservatifs.

Votre enfant devient un ado, pas moyen d'y couper : il est temps d'aborder le sujet du sexe. Même si cette discussion n'enchanté en général ni les parents, ni les adolescents, elle permettrait de limiter les comportements sexuels à risque des jeunes, selon une analyse menée par des psychologues de l'université de Caroline du Nord (Etats-Unis) publiée dans la revue JAMA Pediatrics.

Plus de discussions entre mère et fille

Les chercheurs ont décrypté 52 études portant sur la communication sur le sujet du sexe et sur les comportements sexuels d'un total de 25 314 adolescents âgés de moins de 18 ans. Résultat : la communication entre parents et enfants autour du sexe est liée à un comportement plus responsable de la part des adolescents, notamment en termes de contraception et de port du préservatif. Autre conclusion de cette analyse : de manière générale, plus de filles que de garçons parlent de sexe avec leur parent, et plus souvent avec leur mère qu'avec leur père.

Pour pallier la gêne que peut occasionner ce genre de discussion, les auteurs de l'étude recommandent d'aborder la question de manière claire et pratique. En parallèle, les parents peuvent se tourner vers les professionnels de santé qui sont en mesure de leur fournir des conseils sur la façon d'aborder le sujet du sexe avec leurs ados.

Des ados encore trop mal informés

Cette analyse rappelle l'importance de la prévention sexuelle auprès des adolescents. En effet, près d'un ado sur cinq se déclare mal informé sur la contraception. Côté protection contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), autre constat inquiétant avec un étudiant sur trois qui déclare ne pas utiliser de préservatif lors de ses rapports sexuels.

Bouffée de rire

Un automobiliste a crevé sur une route passant près d'un asile de fous. Il met les 4 boulons dans l'enjoliveur mais, au moment de les remettre sur la roue de secours, une voiture le frôle, touche l'enjoliveur et fait valser les boulons dans la nature. Il ne sait pas quoi faire. Un fou, qui le regardait, lui dit qu'il a une idée. L'autre lui demande laquelle. Le fou lui dit de prendre un boulon sur chacune des trois autres roues et de les mettre sur la roue de secours. Mais c'est génial, s'écrie l'automobiliste. Vous n'êtes pas fou? Le fou lui répond: Je suis fou mais pas con!

Quels sont les points communs entre une paire de lunettes et une femme ?

- Il faut que les pattes soient bien écartées pour qu'on puisse les mettre. Mais ce n'est pas tout :
- Les deux peuvent être à double foyer.
- On peut dire aussi que les deux sont de bonnes montures.
- On peut les traiter de vieille branche.
- Les deux vous prennent la tête.
- On peut aimer quand elles sont bien rondes, mais pas trop quand elles sont épaisses.
- Elles nous en mettent plein la vue,
- Elles nous en font voir de toutes les couleurs.
- On aimerait que les deux soient remboursées par la sécurité sociale.
- Elles nous mènent par le bout du nez.
- On n'est pas toujours content quand elles se cassent.

L'actualité continue sur www.independantexpress.com

Pharmacies de Garde Du 29/02/16 au 07/03/16

AKOFA Av. Maman N'Danida Amoutivé 22 21 00 9	HOSANNA Route de SEGBE - Carrefour Sagbado-Adidogomé côté rue Sémékonawo 22 51 50 49
CENTRE 46, Rue de la Gare (face SGGG) 22 21 83 30	DU POINT E 506, rue 129 Aflao Gakli (Kiniti Gomè), à Djidjole dans le von de la pharmacie Djidjole 22 51 91 71
BON SAMARITAIN BE PA de SOUZA/Hôpital de BE 22 21 45 30	SOLIDARITE Rue Avédji vakpossito - Près de la Station Total Totsi 22 50 37 07
OLIVIERS Bd. Houphet Boigny 22 27 04 34	EL SHADAI Face Ecole Théologie ESTAO 22 51 44 2
Nôtre Dame de MEDJ Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaïtou - Face Byblos 22 20 56 94	CONFIANCE Face GTA 22 42 43 81
KODJOVIAKOPE Avenue Duisbourg 22 21 89 90	MILLENAIRE Face réserve de la gendarmerie d'Agonyivé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord 22 51 64 31
PATIENCE Tokoin Gbadago 22 21 60 94	ORCHIDEE LLEO 2000 22 47 42 87
St KISITO Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM 22 21 99 63	De La VICTOIRE Avédji Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails) 22 45 74 92
JUSTINE 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat 22 21 00 01	ADONAI Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé 22 50 04 05
PROVIDENCE Bd. Jean Paul II 22 26 66 48	CHARITE A côté du CEG d'Agoè-Nyivé 22 25 12 60
PAIX Résidence du Benin 22 26 40 91	SHALOM Agoè-Cacaveli, non loin de BKS. Sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60
APOTHEKA Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Keguè 22 61 57 57	EMMAÛS Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité 22 40 25 04
INTERNATIONALE Sise Marché de Hedzranawoe "Asiyeye", 22 26 89 94	La FLAMME D'AMOUR Sise à Agodeke route d'Aného 22 45 70 14
BAH Face EPP Hedzranawé 22 26 03 20	BAGUIDA Face CMS de Baguida 22 35 47 77
MAWULE Bè-Kpota (Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto) 22 27 11 21	
SARAH Près du centre de santé d'Adakpamé 22 27 09 25	
ELI-BERECA Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste 22 51 22 82	
BESDA Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé 22 51 05 29	



Siège Social: Rue Diamant angle rue de la Continuité derrière la station SANOL
Villa de la Fortune Qt Adidogomé Wonyomé
BP 254 Lomé – Togo Tél 228 23 20 41 66
L'information est une vocation.

Jusqu'au dernier souffle :

Kokou TOZOUN a lutté contre la maladie et la mort

On aura dit qu'il a mené le bon combat. Celui qui lui a permis de connaître les moments de gloire et ce qu'il convient d'appeler le creux de la vie. Kokou Biossey TOZOUN a rendu l'âme dans la surprise générale. Une annonce qui s'est très vite répandue sur les réseaux sociaux et qui a créé la frayeur chez les uns, la satisfaction chez les autres, le mépris chez d'autres encore. L'unanimité n'existant pas sur la nature humaine en ce monde. Il a donc bouclé sa mission sur la terre et il s'en est allé.

Journaliste, syndicaliste, Kokou Tozoun a décroché la gloire dans l'audace de s'imposer pendant la grève générale illimitée où tous avaient abandonné le terrain. Ayant réussi par le biais d'un syndicat à créer une force opposée à la grève de l'opposition, il sera devenu le brave homme auprès du général président, Gnassingbé Eyadéma.

Il sera élevé au rang de ministre. Affaires étrangères, fonction publique, communication sous le père avant de rempiler sous le fils comme ministre de la justice. De tous ces passages, l'homme n'a jamais su créer une personnalité remarquable, que le militant, cadre du parti au pouvoir soumis à une ligne disciplinaire du RPT devenu UNIR.

Ce n'est qu'après tous ces portefeuilles que le journaliste sera affecté à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, la HAAC.

Le roi ayant perdu la couronne, mais pas la démarche, Kokou Tozoun s'est assigné deux grands objectifs : Faire de la HAAC une institution respectable et valable autant que les autres et les ministères, et tenter de contenir une presse un peu trop audacieuse et teigneuse.

La première mission, il la réussira, non sans grande peine. Les budgets et les accompagnements légitimes de l'Etat qui devraient lui

être affectés ne sont pas servis comme il faut.

Il a fallu subir pendant longtemps les caprices d'un ministre de l'Economie et des finances qui se moquait éperdument des réformations que Kokou Tozoun ambitionnait pour la HAAC.

L'argent affecté ne tombait dans les conditions normales. Mais l'homme a su doter l'institution d'une respectabilité extérieure. Les véhicules de commandement pour chaque membre, les protocoles, les attachés de presse, les gardes, etc.

Il aura fait de son mieux. Ses prédécesseurs n'ayant pas réussi à imposer cette norme.

Parallèlement à cette mission, Kokou Tozoun a eu du mal à mettre la plupart des journalistes dans les rangs. Sa fougue de changer la presse avec du bâton a attiré la foudre sur lui.

Peu de journalistes estimaient ce baron du pouvoir qui avait des positions radicales sur la question de la liberté de presse.

Il a tenté d'introduire une loi, liberticide. Elle a été vertement combattue par l'ensemble des journalistes. Il a tenté de changer tout ce qui pouvait épanouir la presse en serrant l'état de délivrance des récépissés, de délivrance de la carte de presse, de changement de titre et de périodicité.

Kokou Tozoun aura tout essayé pour effrayer la presse mais en vain.



C'est plutôt lui même qui courbera sous l'échine de la maladie.

Kokou Tozoun était visiblement malade pendant ses trois dernières années. Visiblement, on pouvait constater que l'homme souffrait de douleur de quelque chose qu'il encaissait, sans laisser personne comprendre ce qui lui arrivait.

Au Togo, comme dans la plupart des monarchies mal éclairées, tous les responsables d'institutions ont le devoir et l'obligation de répondre présent partout où le Chef de l'Etat est annoncé.

Cahin-caha, Kokou Tozoun marquait de sa présence à toutes les cérémonies.

On voyait l'homme exécuter difficilement les pas et avait des difficultés à se tenir debout, même assis sur une chaise.

Allure soucieuse, regard pensif qui devinait la souffrance intime, Kokou Tozoun souffrait le martyr d'avoir servi pendant plusieurs

décennies dans un régime dans lequel il ne retrouve pas de repères.

Difficile de rencontrer le Chef de l'Etat, difficile de faire valoir son titre de président d'institution, difficile de contrôler une presse engagée qui a dépassé les considérations d'un ancien baron du RPT. Quelques mois avant sa mort, Kokou Tozoun ne servait plus à rien. On ne le regardait presque plus.

L'année passée, il a été foudroyé pour une crise qui a failli l'emporter prématurément. Mais des tractations subtiles ont réussi à le faire évacuer avant qu'il ne revienne au pied levé.

Ce n'était pas la forme, mais difficile d'abandonner le poste, qui sans doute était convoité, les administrations étant dotées des fauteuils qui ne supportent pas l'absence du propriétaire.

Ceux qui étaient très proches de Tozoun ne disaient ni de bon ni de

mal de lui. La plupart était sans avis sur sa personnalité. Un homme bizarre en résumé.

Il luttait contre la maladie et la mort pendant ses derniers jours. Totalement affecté et affaibli par la maladie, il donnait encore de sa petite énergie pour diriger son institution.

Il confiait encore jusqu'à la dernière minute des tâches aux autres membres depuis son lit, sans jamais s'avouer vaincu, tentant de faire croire qu'il allait bien.

Les plus proches savaient que l'homme n'en pouvait plus. Il était terrassé par la maladie.

Les derniers jours furent tristes. Un regard hagard et livide, il articulait les mots avec peines, cherchait à savoir si le Président était au pays ou en voyage, demandait des nouvelles de la HAAC, mais s'efforçait de répondre aux rares personnes qui avaient accès à lui en leur disant que ça va, que ça ira, tout ira mieux.

Non, tout n'ira pas mieux. Kokou Tozoun a fini son séjour sur terre. Il a compris quand il sentait ses forces l'abandonner, quand il sentait sa mâchoire claqueter, ses membres inférieurs et supérieurs lâcher, bref, quand il sentait un vide venir combler son corps.

Là, il a compris qu'il est temps. Une larme traversa le visage d'un oeil à l'autre. Les yeux ne bougeaient plus.

Le grand frère est mort. Dans le silence, les premières larmes coulèrent chez les frères et amis qui étaient à son chevet. C'en est fait de Kokou Tozoun. L'homme est un roseau, le plus faible de la nature... dira Blaise Pascal. Paix à son âme.

Carlos KETOHO

Gabon: Ali Bongo candidat à un deuxième mandat



Ali Bongo s'est déclaré sur un pont, ce lundi 29 février, à Port-Gentil et, pour illustrer son annonce de candidature, le président gabonais sortant a filé la métaphore autour du pont, de la passerelle au-dessus des obstacles. Il est donc candidat à sa succession pour un scrutin présidentiel qui devrait se tenir d'ici le mois de septembre.

Ali Bongo a soigneusement mis en scène sa déclaration de candi-

dature. Il a pour cela choisi une province symbolique, celle de l'Ogooué-Maritime, la province la plus frondeuse du pays. Au lendemain de l'annonce de sa victoire en 2009, la ville de Port-Gentil s'était embrasée. Aussi durant son mandat, Ali Bongo a-t-il réalisé quelques investissements dans la province.

Il y est arrivé hier, dimanche, pour une revue des chantiers. C'est d'ailleurs sur le chantier de la route Port-Gentil / Omboué qu'il a annoncé sa candidature. Là encore le symbole est fort, car Ali Bongo était à quelques kilomètres de la ville natale de Jean Ping, son principal opposant et rival. Les jours prochains seront décisifs pour Ali Bongo. Il doit d'abord

convaincre les frondeurs de son propre parti, qui exigent un congrès de clarification avant l'investiture du candidat à la présidentielle. Il doit ensuite affronter l'opposition qui ne veut pas qu'il brigue un second mandat pour cause d'acte de naissance douteux.

► Concernant la plainte pour « faux » concernant l'acte de naissance du président Ali Bongo, déposée en France par sa demi-sœur et héritière de l'ex-président Omar Bongo, celle-ci a été classée sans suite par le parquet de Nantes qui estime que sa juridiction n'est pas compétente.

Source : Rfi.fr

Gambie : Y. Jammeh vers un 5è mandat

Yahya Jammeh a déclaré son opposition à toute limitation de mandat. " N'importe quel chef d'Etat occidental ou autre dirigeant d'Etat qui viendrait parler de



limitation de mandat en Gambie verra ce que je lui dirais," a précisé Yahya Jammeh.

Le Président gambien faisait allusion aux critiques des pays occidentaux et des défenseurs des droits de l'Homme.

Arrivé au pouvoir en 1994 après un putsch et réélu quatre fois, Yahya Jammeh a été désigné

candidat de l'Alliance pour la réorientation et la construction patriotique pour le scrutin présidentiel du 1er décembre 2016.

Dans son discours d'investiture, il s'est dit déterminé à continuer de travailler au service du peuple gambien et à atteindre les standards de vie parmi les plus élevés au monde pour son peuple.

"Pendant mille ans, nous avons été assujettis à l'idéologie occidentale qui nous a ramenés en arrière," a poursuivi le président gambien qui ajoute que ses détracteurs ont échoué à combattre son régime, un régime soutenu, selon lui, par Dieu.

Le régime Jammeh est accusé par des ONG de disparitions forcées, d'assassinats, d'exécutions extra-judiciaires et de harcèlement de la presse. Ces allégations ont été régulièrement rejetées par Banjul.

Source : Bbc-Afrique